Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le 19/12/2025
ID : 092-219200250-20251219-DM_2025_051-AU

DÉPARTEMENT

DES HAUTS-DE-SEINE

92701 COLOMBES CEDEX

☎ 01.47.60.80.00
Télécopie 01.47.60.80.85

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE COLOMBES

DECISION DU MAIRE N° DM-2025-051

en date du 19/12/2025

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 11 MILLIONS D'EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE D'ÉPARGNE ILE-DE-FRANCE

LE MAIRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 alinéa 3° du Code général des collectivités territoriales (CGCT) permettant au Conseil Municipal de déléguer à M. le Maire le pouvoir *« de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires »*,

Vu l'arrêté n°6-2025 du 21 février 2025, exécutoire le 21 février 2025, portant délégation de fonction et de signature à Madame Cécilia ALADRO, adjointe au Maire, déléguée aux Finances et au Budget,

Considérant le besoin de souscrire un nouvel emprunt pour couvrir le besoin de financement des investissements 2025,

Considérant l'offre de financement de la Caisse d'Epargne Ile-de-France,

D E C I D E

Article 1 : De contracter auprès de l'organisme Caisse d'Epargne Ile-de-France un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 11 000 000 euros
- Durée de la phase d'amortissement du prêt : 25 ans
- Base de calcul : Exact/360
- Amortissement du capital : constant
- Périodicité de la phase d'amortissement : trimestrielle
    - 1ère échéance : 29/03/2026
    - Dernière échéance : 29/12/2050
- Commission d'engagement : Sans

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le 19/12/2025
ID : 092-219200250-20251219-DM_2025_051-AU

- Versement des fonds : le 29 décembre 2025 en un seul déblocage

- Date de point de départ de la phase d'amortissement : le 29 décembre 2025

- Conditions financières : Taux révisable : Euribor 3 mois + 1,12 %

- Taux applicable à la 1ère échéance : 3,192%

- Option de passage irréversible en taux fixe : exerçable à compter du premier anniversaire de la Date du point de départ de la phase d'amortissement. Le taux d'intérêt correspondra au taux fixe d'un swap payeur contre l'EURIBOR majoré de la Marge Fixe susvisée. Ce taux fixe du swap payeur sera déterminé deux jours ouvrés avant la date de l'échéance qui suit la demande de la levée de l'option, arrondi au centième de point supérieur. Il est précisé que dans l'éventualité où la valeur du taux fixe ainsi déterminée s'avérerait inférieure à zéro, cette valeur serait alors considérée comme égale à zéro.

- Remboursement anticipé : : Possible à chaque échéance moyennant le respect d'un préavis de 30 jours ouvrés indemnité forfaitaire égale à 4 % du Capital Restant Dû remboursé en cas d'indexation sur taux révisable ou actuarielle (sans plafond) en cas d'exercice de l'option de passage en taux fixe, conformément au contrat de financement.

Article 2 : Autorise la signature du contrat de Prêt établi par la Caisse d'Epargne Ile de France, par Monsieur le Maire ou l'élu(e) déléguée.

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le à l'Hôtel de Ville et de la réception en préfecture le
Identifiant de l'acte :

Fait à Colombes,

Le Maire,

MAIRIE DE COLOMBES 810 4 (Hts de Seine)

Cecilia ALADRO
Adjointe au maire déléguée aux finances

Patrick CHAIMOVITCH

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.